

Invitation à la 1^{ère} Assemblée générale ordinaire de Galenica SA

cette année:

Kongress + Kursaal Bern
Kornhausstrasse 3

Tram Nr. 9:

Arrêt:

Kursaal

Mercredi 9 mai 2018 à 14h30 au Kongress + Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, Berne
(ouverture des portes à 13h30)

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale de Galenica SA.

Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels 2017 de Galenica SA et comptes annuels consolidés 2017 du Groupe Galenica; et prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2017 de Galenica SA ainsi que les comptes annuels consolidés 2017 du Groupe Galenica.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à la Direction générale pour l'exercice 2017.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan 2017 et sur l'affectation des réserves issues d'apports de capital

3.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2017

Bénéfice de l'exercice	CHF	56'807'923
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	CHF	56'807'923

Proposition

Attribution aux réserves légales	CHF	1'000'000
Attribution aux réserves libres	CHF	55'000'000
Report à nouveau	CHF	807'923

3.2. Affectation des réserves issues d'apports de capital

Réserves issues d'apports de capital	CHF	560'881'418
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital de CHF 1.65 par action	CHF	82'500'000 ¹⁾
Report à nouveau	CHF	478'381'418

En cas d'acceptation de la proposition, la distribution sera effectuée sans déduction de l'impôt anticipé fédéral à partir du 16 mai 2018.

¹⁾ La proposition du versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports de capital comprend toutes les actions libérées. Les actions détenues par Galenica SA ne donnent pas droit au dividende. Basé sur les actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2017, le montant distribué serait de CHF 80.9 mio.

Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne
Téléphone +41 58 852 81 11
info@galenica.com · www.galenica.com

4. Rapport de rémunération 2017

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif. Vous trouverez les informations à ce sujet dans le «Rapport de rémunération» aux pages 62 à 72 du rapport annuel 2017.

5. Montants totaux des rémunérations pour l'exercice 2019

5.1. Rémunération totale du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration à hauteur de CHF 1'900'000.

5.2. Rémunération totale de la Direction générale

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximum de la rémunération des membres de la Direction générale à hauteur de CHF 5'800'000.

6. Elections

6.1. Réélections et élection des membres du Conseil d'administration et du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection de Dr Jörg Kneubühler comme membre et simultanément comme Président du Conseil d'administration ainsi que la réélection de M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner, Prof. Dr Michel Burnier, M. Fritz Hirsbrunner, Dr Philippe Nussbaumer ainsi que Dr Andreas Walde comme membres du Conseil d'administration respectivement pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration figurent aux pages 50 et 51 du chapitre «Corporate Governance» du rapport annuel 2017.

a. Réélection du Dr Jörg Kneubühler comme membre et Président du Conseil d'administration (au cours du même vote)



Dr Jörg Kneubühler, 1960, est citoyen suisse. Il a été CFO de l'ancien Groupe Galenica de 2012 à 2016 ainsi que membre de la Direction générale. Dès 2014 et jusqu'au 1^{er} trimestre 2017, il a également été CEO de Galenica Santé.

b. Réélection de M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner comme membre du Conseil d'administration



Daniela Bosshardt-Hengartner, 1972, est citoyenne suisse et pharmacienne diplômée. Elle était analyste financier et, depuis 2004, elle est experte-conseil en entreprises dans les domaines de la pharmacie, de la technologie médicale et de la biotechnologie.

c. Réélection du Prof. Dr Michel Burnier comme membre du Conseil d'administration



Prof. Dr Michel Burnier, 1953, est citoyen suisse, spécialiste FMH en médecine interne et en néphrologie et Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne.

d. Réélection de M. Fritz Hirsbrunner comme membre du Conseil d'administration



Fritz Hirsbrunner, 1949, est citoyen suisse et expert financier. Il a été membre de la Direction générale de l'ancien Groupe Galenica de 1992 à 2011 (Vice-CEO et CFO) ainsi que Responsable Investor Relations jusqu'en 2014.

e. Réélection du Dr Philippe Nussbaumer comme membre du Conseil d'administration



Dr Philippe Nussbaumer, 1969, est citoyen suisse. Il est pharmacien à Neuchâtel. Il exploite plusieurs pharmacies, ainsi qu'un centre médical à La Chaux-de-Fonds.

f. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Conseil d'administration



Dr Andreas Walde, 1962, est citoyen suisse. Il est avocat et Secrétaire général de Vifor Pharma SA depuis 2013.

Le Conseil d'administration propose l'élection de M. Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

g. Election de M. Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration



Bertrand Jungo, 1965, est citoyen suisse. Il a une grande expérience dans les domaines du Retail et de la commercialisation. M. Jungo est CEO de Admeira SA depuis 2017. Auparavant, il a travaillé pour Manor, de 2006 à début 2017 en tant que CEO. M. Jungo est diplômé de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg. Il a grandi à Fribourg, est marié et père de deux filles adultes.

6.2. Réélections des membres du Comité Rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection de M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner, du Prof. Dr Michel Burnier et de M. Fritz Hirsbrunner au Comité Rémunération respectivement pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Si M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner est élue membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de la nommer à nouveau présidente du Comité Rémunération.

a. Réélection de M^{me} Daniela Bosshardt-Hengartner comme membre du Comité Rémunération

b. Réélection du Prof. Dr Michel Burnier comme membre du Comité Rémunération

c. Réélection de Fritz Hirsbrunner comme membre du Comité Rémunération

6.3. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Walder Wyss SA, lic. en droit Claudia Leu, avocate, respectivement pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, respectivement pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Remarques

Registre des actions

Le registre des actions sera clos dès le 2 mai 2018 pour les enregistrements. Seuls les actionnaires inscrits au 1^{er} mai 2018 au registre des actions de Galenica SA avec droit de vote pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction de négociabilité pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Délégation de pouvoir

Les actionnaires ne participant pas personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un représentant moyennant une procuration écrite ou par le représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, soit Walder Wyss SA, lic. en droit Claudia Leu, avocate, Bubenberplatz 8, 3011 Berne.

Le formulaire d'inscription et de procuration ci-joint sert à l'octroi d'un tel pouvoir.

Les procurations pour la représentante indépendante doivent lui être envoyées directement jusqu'au 7 mai 2018 au plus tard dans l'enveloppe correspondante. Les procurations qui arriveront après le 7 mai 2018 23h59, ne seront plus prises en compte.

Octroi d'instructions par voie électronique

Vous avez la possibilité de donner vos instructions au représentant indépendant par voie électronique. A cet effet, Galenica a mis en place une plate-forme sous www.galenica.com/ag ou <https://galenica.shapp.ch> pour le vote électronique à distance. Veuillez reprendre les données d'inscription du formulaire d'inscription et de procuration. Tous les actionnaires inscrits avec droit de vote au 1^{er} mai 2018 au registre des actions peuvent décider par voie électronique jusqu'au lundi 7 mai 2018 à 23h59 au plus tard de participer en personne à l'Assemblée générale ou de transmettre d'éventuelles modifications de procuration et des instructions au représentant indépendant.

Inscription et carte d'entrée

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de commander votre carte d'entrée au moyen du formulaire d'inscription et de procuration ci-joint, si possible d'ici le **2 mai 2018**. La carte d'entrée vous sera adressée à partir du 3 mai 2018.

Rapport annuel

Le rapport annuel 2017 avec les comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, à Berne.

La version complète du rapport annuel est disponible sur Internet sous www.galenica.com, rubrique Publications. De plus, Galenica en imprime une version courte qui peut être envoyée sur demande aux actionnaires par la poste. Les actionnaires qui souhaitent recevoir une version courte imprimée du rapport annuel 2017, peuvent la commander via le formulaire d'inscription et de procuration annexé.

Moyens de transport

Nous recommandons d'utiliser les transports publics, le nombre de places de stationnement disponibles aux alentours du Kursaal à Berne étant limité. Depuis la gare principale, prenez la ligne de tram 9 (direction Wankdorf Bahnhof) jusqu'à l'arrêt «Kursaal».

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tient en partie en allemand, et en partie en français. Une traduction simultanée est assurée en allemand et en français. Des écouteurs seront distribués dans le hall d'entrée.

Quitter l'Assemblée générale avant son terme

Pour que le nombre des actionnaires présents à l'Assemblée générale puisse être correctement déterminé, les actionnaires quittant la salle avant la fin de l'Assemblée générale sont priés de remettre à la sortie les bulletins de vote non utilisés ainsi que l'appareil de vote électronique.

Apéritif

L'Assemblée générale sera suivie d'un apéritif auquel tous les participants sont cordialement invités.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'administration



Jörg Kneubühler
Président du Conseil d'administration

Berne, le 13 avril 2018

Annexes

- Formulaire d'inscription et de procuration
- Explications votes liés à la rémunération
- Enveloppes-réponse